

Déclaration liminaire intersyndicale CTEP 16 décembre 2014

Le comité technique d'établissement réuni ce jour comporte plusieurs points majeurs à son ordre du jour, que sont, entre-autres, le budget de l'établissement pour l'année 2015, le cadre d'emploi et les mesures sociales pour l'année 2014.

Concernant les moyens financiers de Météo-France, nous ne pouvons que dénoncer la baisse continue du budget et notamment de fonctionnement, mettant toujours un peu plus les missions de notre établissement en péril, comme nos engagements européens auprès d'Eumetsat.

Dans ce contexte de baisses régulières et accumulées, nous ne pouvons accepter de remettre en cause les progrès nécessaires à nos missions de service public sous le seul dogme de la soi-disant diminution inéluctable du budget de l'état.

Concernant les effectifs, la baisse depuis 2008 de plus de 400 emplois (soit 12,5%) pénalise le fonctionnement des services et met les personnels en situation de stress voire de souffrance. Les récents conflits en sont un indicateur supplémentaire, préoccupant (mutualisation à Toulouse notamment, le Nord-Est, le Centre-Est, Lesquin...) ainsi que les inquiétudes des agents des services TTI, Prévi Conseil, DP, administratifs, et bien d'autres.

De plus, les perspectives à moyen terme sont tout aussi inquiétantes, comme vous l'indiquiez d'ailleurs au Conseil d'Administration en prévoyant *« à partir de 2016 des contraintes encore plus difficiles à assurer, que les efforts demandés aujourd'hui sur le fonctionnement et le personnel sont encore compatibles avec nos ressources et ne touchent pas nos outils »*.

Concernant les mesures sociales 2014, nous sommes interpellés sur la forme et sur le fond.

Sur la forme, nous constatons que fin décembre la plupart des mesures restent toujours en attente (taux de promotions, augmentation de l'ITS) avec un dérapage de calendrier inadmissible. Nous considérons prioritaires les mesures d'avancement de grade et pour cela des ratios permettant le non blocage des carrières. Ces mesures n'ont fait l'objet d'aucun dialogue social ; en fait de dialogue, il se limite à celui entre vous-même et les tutelles. Nous sommes là bien loin de l'idée des accords de Bercy de 2008, traduite par la loi du 5 juillet 2010.

Sur le fond, nous découvrons (enfin presque, puisque vous nous en aviez fait information verbale à un précédent CTEP) que des mesures d'accompagnement de la réorganisation territoriale, comme la création de 30 primes fonctionnelles, viennent ponctionner le financement du volet social du contrat d'objectif et de performance. Sans compter que les 30 autres créations d'ITS fonctionnelles sont au deux tiers des mesures de régularisation ou de gestion de mesures antérieures. En résumé, des mesures de promotions insuffisantes, et une proposition de revalorisation de l'ITS de moitié à celle de l'année précédente. Sans parler de certaines mesures 2013 qui ne sont toujours pas effectives.

Les syndicats rejettent ces orientations et déplorent l'absence de dialogue. Nous demandons de vraies négociations, pour respecter la loi sur le dialogue social, dont la circulaire d'application prévoit que des négociations peuvent être engagées sur notamment l'évolution des rémunérations et le pouvoir d'achat, et les conditions et l'organisation du travail. Ces dispositions préconisées dans la circulaire *« cherchent surtout à encourager, et à favoriser la recherche du compromis entre l'administration et les organisations syndicales pour toute évolution des règles entrant dans ce champ »*.

C'est de votre responsabilité de mettre en œuvre ces négociations au plus vite.